



Direction des Déplacements

Service Exploitation et Gestion du Domaine Public

Contact Centre Technique Départemental de Romans

Tél : 04 75 70 63 35

Courriel : ctd-romans@ladrome.fr

ARRÊTÉ N° ROM-2026-149-AT

Le Président du Conseil départemental,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

Vu les arrêtés en vigueur du Président du Conseil départemental de la Drôme donnant délégation de signature aux Directeur, Directeur Adjoint, Chef du SEESRM, Coordonnateurs de zones, aux Coordonnateurs adjoints et aux responsables des Centres Techniques Départementaux,

Vu la demande N° 2026/23279 datée du 24/06/2026 par laquelle la société **INEO RÉSEAUX SUD** domiciliée Rue des Plaines, 26320 Saint-Marcel-lès-Valence, représentée par M.Ferrand-Clon Louis (Tel : 0788952458 - Mail : louis.ferrand-clon@equans.com- Siret : 89988941400020) sollicite l'autorisation d'effectuer l'extension du réseau BT depuis le poste les barrages "PV2026-39-ROM" sur la RD196 du PR 0+428 au PR 0+559 sur le territoire de la commune de **CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Considérant qu'afin d'effectuer les travaux sur la route départementale RD196, il y a lieu de réguler la circulation,

Sur la proposition du responsable du Centre Technique Départemental de ROMANS,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les travaux susvisés seront exécutés entre le jeudi 09 juillet 2026 et le vendredi 17 juillet 2026 sur la RD196 du PR 0+428 au PR 0+559 sur le territoire de la commune de **CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE**, hors agglomération.

Le soir, le week-end et les jours fériés ou hors chantier éventuels, les travaux seront interrompus et les voies seront rendues à la circulation..

ARTICLE 2

Pendant la période visée à l'article 1, les travaux seront réalisés de 07h30 à 16h30 et la circulation sera réglementée ainsi :

La circulation sur la RD196 du PR 0+428 au PR 0+559 sera réduite à une voie et régulée avec alternat par feux tricolores à cycle fixe pour permettre le déroulement des travaux.

La longueur de l'alternat ne pourra être supérieure à 150 mètres.

Une signalisation temporaire sera mise en place selon le schéma **RD8 – Circulation alternée – Alternat par feux tricolores** du Manuel "**Signalisation temporaire de chantier**" du Département de la Drôme, annexé au présent arrêté. Le Manuel est disponible sur le site ladrome.fr rubriques Accueil, Mon quotidien, Déplacements, Autorisations de voirie.

Au droit du chantier, la vitesse sera limitée à 50 km/h, le dépassement et le stationnement seront strictement interdits.

Le schéma référencé indique le dispositif le plus contraignant que l'entreprise est autorisée à mettre en place.

La signalisation devra être adaptée aux différentes phases du chantier pour imposer le moins de contraintes possibles aux usagers de la route départementale, dans le respect des règles de la signalisation temporaire.

L'entreprise est tenue d'informer le gestionnaire de la voie de la fin effective des travaux.

ARTICLE 3

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit et de part et d'autre du chantier par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

L'entreprise assurera pendant toute la durée du chantier :

la maintenance 24h/24h de la signalisation et contrôle de son implantation (en cas d'orage, de vent, de vandalisme, ...), le repliement en fin de chantier, l'éventuel repliement le soir, le week-end ou pendant une interruption du chantier. Avant le commencement des travaux, l'entreprise informera le gestionnaire de la voirie de la date d'ouverture du chantier.

ARTICLE 4

M. le Directeur de la Direction des Déplacements de la Drôme,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 5

Copie sera adressée à :

M. Michel BRUNET, Conseiller départemental du canton de TAIN-L'HERMITAGE,

Mme Agnès JAUBERT, Conseillère départementale du canton de TAIN-L'HERMITAGE,

Antenne Régionale des Transports Inter-Urbains et Scolaires de la Drôme,

Mme Sandrine MARIN-LOEUILLET,

Centre Technique Départemental de Romans,

M.le Responsable du CED de Bourg-de-Péage,

M.Ferrand-Clon Louis, Ineo Réseaux Sud,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,

Mme le Maire de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE,

Département de la Drôme - Registre des actes administratifs,

Fait à Romans sur Isère,

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

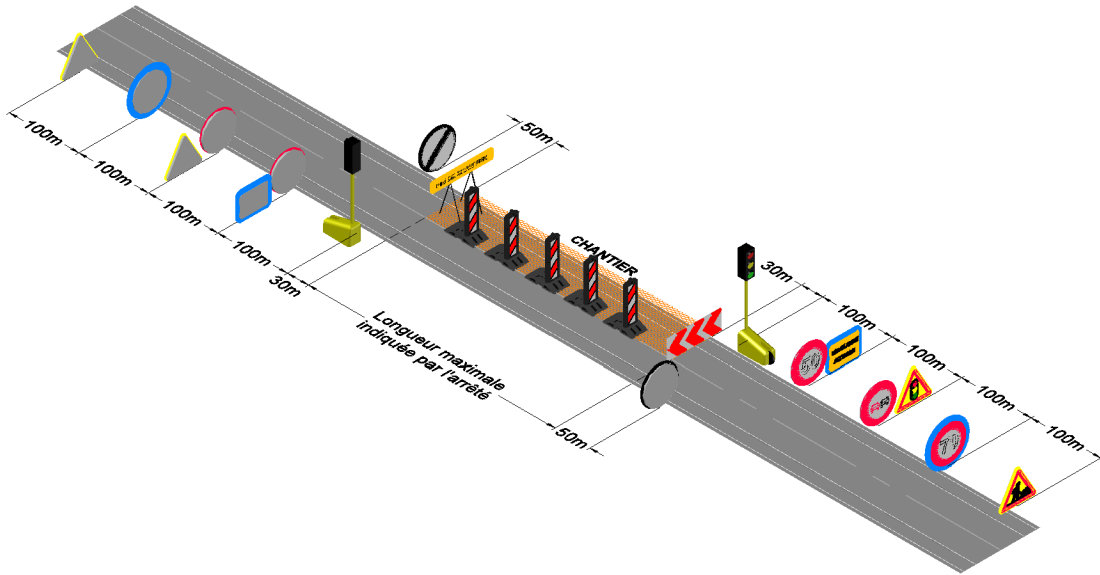
Liste des pièces jointes :

- Localisation
- RD8 – Circulation alternée – Alternat par feux tricolores (ancien CF24).pdf
- Pièce jointe 1
- Pièce jointe 2

ANNEXE - LOCALISATION



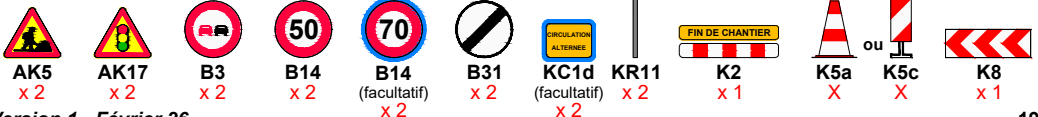
DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE



Remarques

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit
- Les feux tricolores KR11 doivent être placés en hauteur (axe du feu inférieur à 2m du sol)
- Si trafic supérieur à 1 000 véh/h appliquer la fiche RD7

Inventaire des panneaux



ELECTRIFICATION RURALE

Programme : 2026

LOT : 3

Dossier S.D.E. n° 260840187AER

Maitre d'Oeuvre : S.D.E.D.

Numéro ENEDIS : RAC-SIR-26-003849

Commune :

CHATEAUNEUF SUR ISERE

Objet : Extension au réseau BT pour alimenter 3 bornes de recharge
Electrique à la demande d'EDF Hydro Alpes 5550 - RD n°196
Sur Poste : "BARRAGE - 26084 P0099"

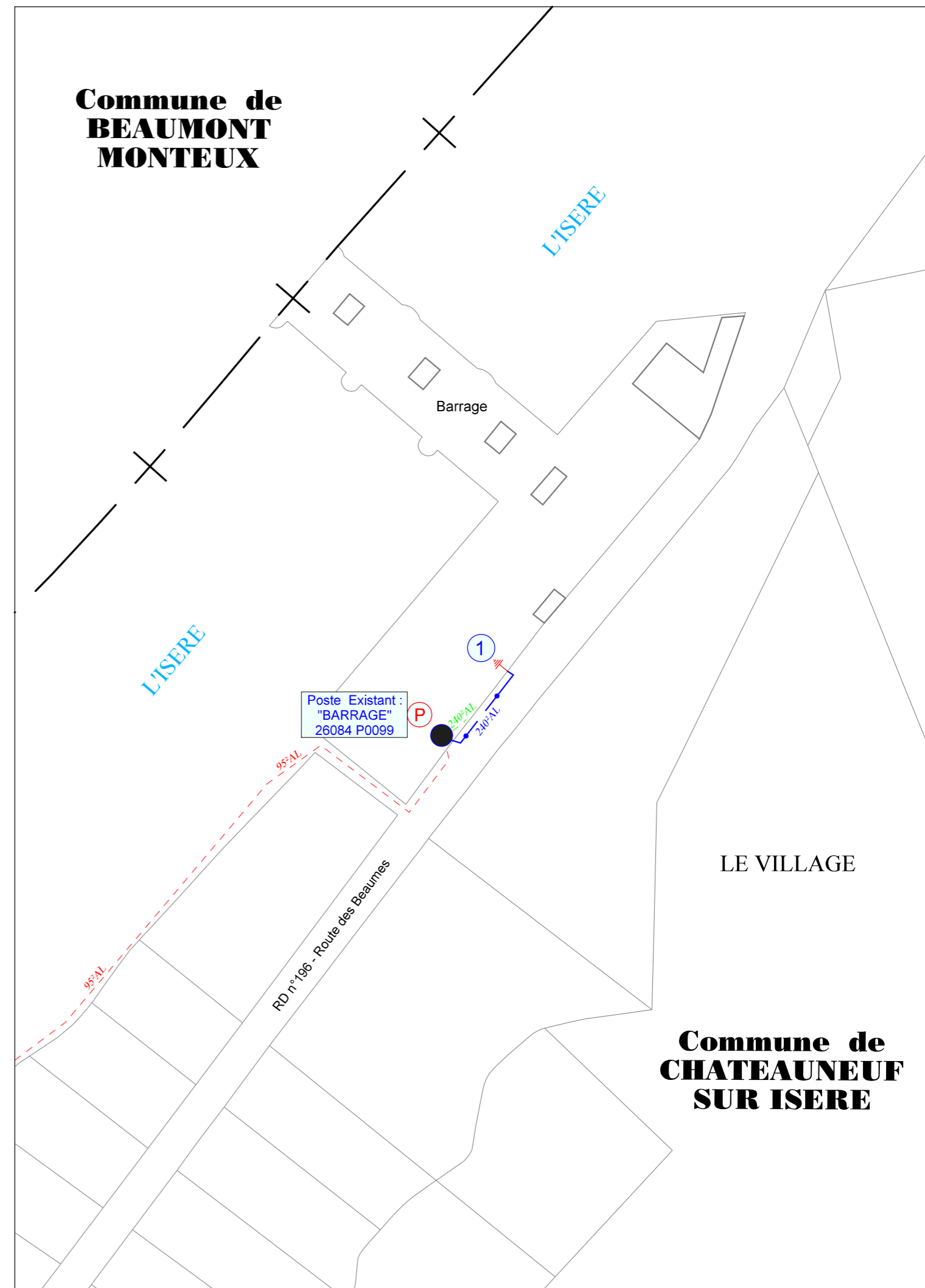
PLAN DE SITUATION GDO

Agent d'Etude : Louis FERRAND-CLON
Plan n°26ineo004 Echelle : Voir Plan
Resp. Aff. SDED : Maurine TESQUET
Affaire n° 260840187AER

Indice	Date	Objet	revu et approuvé
a	05/05/2026	Projet initial Conforme OS étude 23/04/2026	
b	28/05/2026	Bon pour Article	



Réseaux Sud
ZA Les Plaines, rue des Plaines
Saint Marcel les valence - CS 20116
26958 VALENCE cedex 9
Tél : 04.75.86.12.30



Commune : **CHATEAUNEUF SUR ISERE**

Objet : Extension au réseau BT pour alimenter 3 bornes de recharge électrique à la demande d'EDF Hydro Alpes 5550 - RD n°196
Sur Poste : "BARRAGE - 26084 P0099"

PLAN PARCELLAIRE

Agent d'Etude : Louis FERRAND-CLON		Resp. Aff. SDED : Maurine TESQUET	
Plan n° 26ineo004		Echelle : 1/250e	
Affaire n° 260840187AER			
Indice	Date	Objet	revu et approuvé
a	05/05/2026	Projet initial Conforme OS étude 23/04/2026	
b	28/05/2026	Bon pour Article	

INEO
UNE MARQUE DE EQUANS

Réseaux Sud
ZA Les Plaines, rue des Plaines
Saint Marcel les valence - CS 20116
26958 VALENCE cedex 9
Tél : 04.75.86.12.30

Légende des réseaux aériens

- Réseau HTA aérien existant
- Réseau HTA aérien projeté
- Réseau HTA aérien à déposer
- Réseau BTA aérien torsadé existant
- Réseau BTA aérien torsadé projeté
- Réseau BTA aérien torsadé à déposer
- Réseau BTA aérien fils nus existant
- Réseau BTA aérien fils nus à déposer
- Réseau aérien France Télécom

Légende des réseaux souterrains

- Réseau HTA souterrain existant
- Réseau HTA souterrain projeté
- Réseau HTA souterrain abandonné
- Réseau BTA souterrain existant
- Réseau BTA souterrain projeté
- Réseau BTA souterrain abandonné
- Réseau BTA souterrain bt projeté
- Réseau EP souterrain existant
- Réseau EP souterrain projeté

LEGENDE Coffrets

Existants	EP3B	E400	TJ	CBE	FC	ET	R	S20/S22	S300	EP	Abonné	BJ	TG	Autres
Pose	EP3B	E400	TJ	CBE	FC	ET	R	S20/S22	S300	EP	Abonné	BJ	TG	RAS

LEGENDE Supports

Existants	Simple Béton Bois	Jumelé Béton Bois	Portique Béton Bois	Contre Fiche	Pylône	Petit Jean	LEP	France Télécom	MALT
Pose	Simple Béton Bois	Jumelé Béton Bois	Portique Béton Bois	Contre Fiche	Pylône	Petit Jean	LEP	France Télécom	MALT
Dépose	Simple Béton Bois	Jumelé Béton Bois	Portique Béton Bois	Contre Fiche	Pylône	Petit Jean	LEP	France Télécom	MALT

FICHE TECHNIQUE DE REMBLAIEMENT

Fiche N° 2-2

TRANCHEE TRANSVERSALE OU LONGITUDINALE SOUS ACCOTEMENT

Définition des matériaux
- GNT 0/80 Es >= 35 - Norme NF P 11-300
Classe : B1, B3, C1B1, C1B3, C2B1, C2B3, D1, D2 et D3
- Enrobage et lit de pose : sable ou grave 0/14, 0/20 propres (Es >= 45)

Compactage des matériaux
- Sable = Q 4

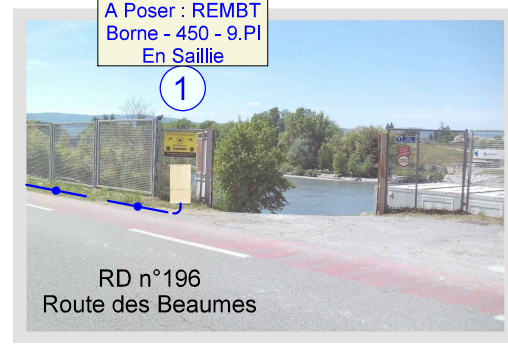
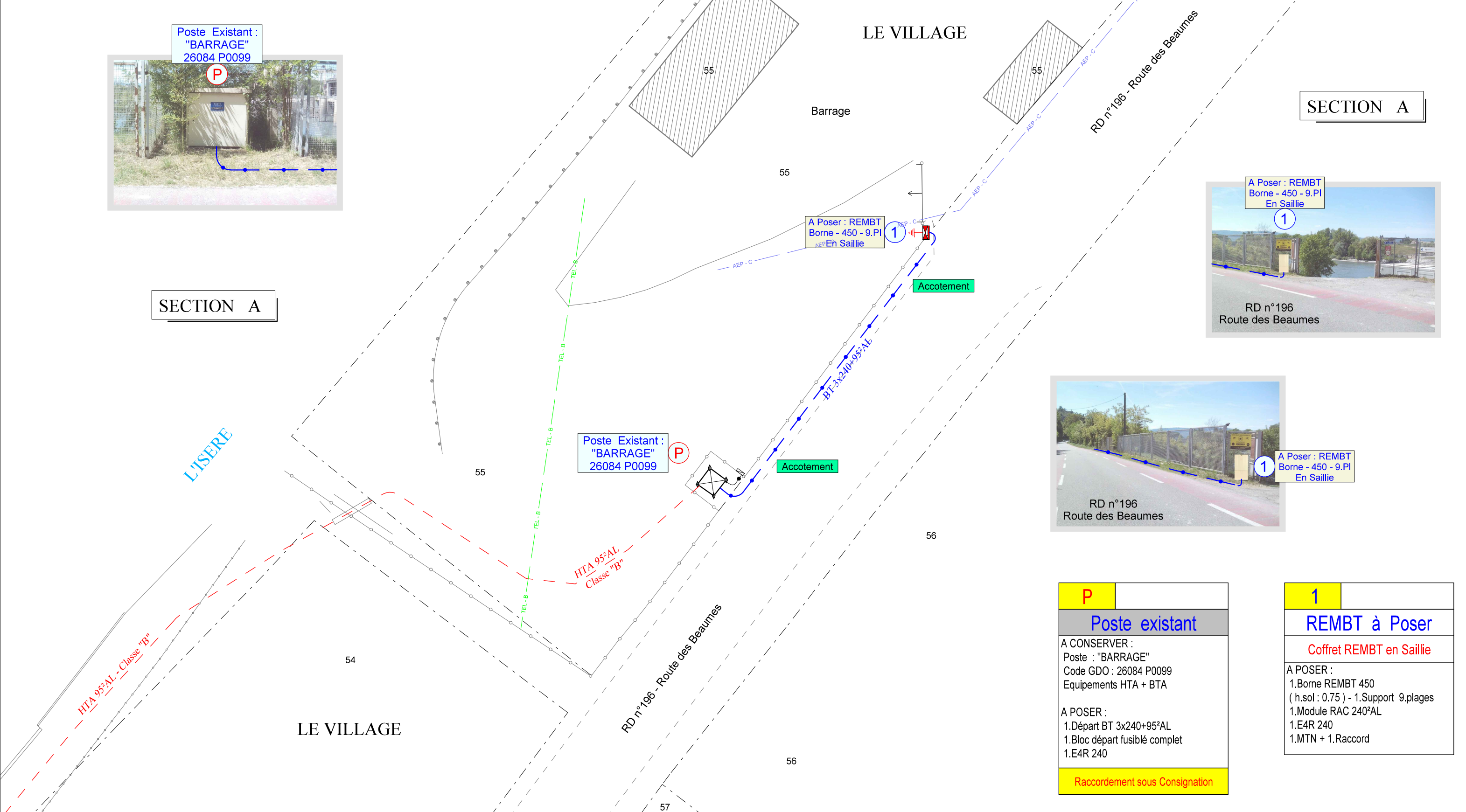
Fiche sous accotement.xls Page 1/1

~ AUTORISATIONS de PASSAGE ~
Les Travaux pourront débuter : si TOUTES les conventions sont signées !

~ Important ~
Les Réseaux Souterrains sont Données à Titre INDICATIF. Ils Devront TOUS être Confirmés par D.I.C.T. et SONDAGE.

ATTENTION : CADASTRE IMPRECIS.

Echelle: 1/250e



P

Poste existant

A CONSERVER :
Poste : "BARRAGE"
Code GDO : 26084 P0099
Equipements HTA + BTA

A POSER :
1. Départ BT 3x240+95²AL
1. Bloc départ fusible complet
1. E4R 240

Raccordement sous Consignation

1

REMBT à Poser

Coffret REMBT en Saillie

A POSER :
1. Borne REMBT 450 (h.sol : 0,75) - 1. Support 9.plates
1. Module RAC 240²AL
1. E4R 240
1. MTN + 1. Raccord